



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/75

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien au fonctionnement pour les coûts d'électricité, gaz et entretien des bâtiments

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie LOYEZ, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie LOYEZ, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme LABORIE

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Pierre SUCH

Par délibération du Conseil Communautaire du 5 juin 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé un dispositif de fonds de concours, intitulé fonds de soutien au fonctionnement et a adopté le règlement d'attribution.

Ce fonds de soutiens prend en compte :

- Les dépenses permettant le maintien d'un équipement dans un état normal d'utilisation :
  - Réparation d'entretien (par prestataires extérieurs ou en régie),
  - Maintenance (main d'œuvre et fourniture, par prestataires extérieurs ou en régie),
- Les autres dépenses connexes à l'équipement :
  - Fluides (électricité, gaz, eau, fioul, bois...),
  - Nettoyage des locaux (main d'œuvre et fourniture, par prestataires extérieurs ou en régie),
  - Entretien des espaces verts rattachés à l'équipement (par prestataires extérieurs ou en régie),

Accusé de réception en préfecture  
034-213403863-20231127-202375-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 29/11/2023

La Commune a choisi de présenter plusieurs équipements lui permettant d'obtenir le versement total de l'enveloppe annuelle octroyée de 10 324.06€ de la manière suivante :

Nature de la prestation et bénéficiaire	Montant HT de la dépense éligible	Montant TTC de la dépense éligible	Base prise en compte		Montant du fonds de concours en € TTC (50%)
			%	Montant en € TTC	
Electricité Salle Gérard Saumade	11 937.76€	14 325.32€	20	2 865.06€	1 432.53€
Electricité Ecole Georges Brassens	27 702.99€	33 243.59€	20	6 648.72€	3 324.36€
Electricité médiathèque	13 702.36€	15 686.85€	20	3 137.37€	1 568.69€
Electricité salle Maison des Associations	11 271.80€	13 526.15€	20	2 705.23€	1 352.62€
Electricité stade Fernand Gleizes	12 538.87€	15 046.64€	20	3 009.33€	1 504.66€
Gaz stade Fernand Gleizes	5 640.97€	6 759.41€	20	1 351.88€	675.94€
Maintenance chaufferie stade Fernand Gleizes	774.55€	929.46€	100	929.46€	464.73€
Electricité bâtiment des anciennes écoles	3 294.41€	3 953.28€	20	790.66€	395.33€
Total général	86 863.71€	103 470.71€		21 437.71€	10 718.87€

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution du fonds de soutien au fonctionnement instauré par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour un montant de 10 324.06€, correspondant à la totalité de l'enveloppe annuelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20231127-202375-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 28/11/2023